

■ AULT

Le projet de classement du bois de Cise inquiète les habitants

Une soixantaine d'habitants du bois de Cise étaient réunis lundi 27 février dans la salle du Casino d'Ault pour discuter du classement au répertoire des sites pittoresques du hameau. Les porteurs du projet l'ont défendu devant une salle perplexe.

Faut-il classer le bois de Cise ? C'est la question que se sont posée une soixantaine d'habitants du hameau d'Ault, lundi 27 février lors de la deuxième réunion de présentation du projet. La première, organisée en octobre 2022, n'avait pas convaincu les quelques propriétaires venus assister à la présentation de Christian Varlet, inspecteur des sites à la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), chargé de l'instruction du dossier.

Un projet qui divise

Un dossier prioritaire pour Christophe Vallet, président de l'Association syndicale autorisée (ASA) qui a une nouvelle fois indiqué qu'il avait été élu, il y a trois ans, pour ce classement du bois de Cise. Une affirmation qui n'est pas du goût des Cisiens : « Nous avons élu des personnes pour le bois de Cise et non pas pour son classement », remarque un habitant. À plusieurs reprises, Christophe Vallet a indiqué que le choix du classement ou non, du bois de Cise, au titre de site pittoresque, reviendrait aux habitants et non à sa seule personne. « Seulement, je reste persuadé que c'est la meilleure solution pour le bois », ajoute-t-il.

« La réglementation est inadaptée »

Un sentiment partagé par Christian Varlet, qui a présenté les enjeux d'un tel classement mais aussi les procédures à suivre et ce que cela pourrait apporter au site.

En introduction, l'inspecteur de la Dreal a rappelé que le site était inscrit sur le répertoire des sites pittoresques depuis le 22 juin 1959. Cette distinction ne serait plus suffisante, selon lui pour la viabilité du hameau. « La réglementation est inadaptée, au regard des enjeux du site qui ne permettent pas d'assurer sa pérennité », relate Christian Varlet.

Selon lui, les enjeux de cette classification sont multiples. Tout d'abord, préserver le couvert végétal mais aussi sa régénération, « il y a un travail de gestion et d'anticipation à avoir », explique-t-il.

Des contraintes ?

Il y a également des enjeux architecturaux et sociaux. Il a remarqué une « baisse des qualités des constructions »,



Une soixantaine d'habitants du bois de Cise étaient rassemblés lundi 27 février dans la salle du casino d'Ault pour la présentation du projet de classement du bois de Cise.

qu'elles soient privées ou publics mais aussi des liaisons entre ces deux espaces. « Le bois de Cise mérite une attention plus particulière », constate Christian Varlet. Ainsi, ce classement pourrait apporter une meilleure reconnaissance de la valeur patrimoniale du site mais aussi une meilleure protection.

Face à ce discours, plusieurs habitants dans la salle ont montré leur inquiétude quant aux contraintes liées au classement. L'inspecteur de la Dreal admet quelques contraintes, mais minimales : « Les contraintes seront surtout liées à la durée d'obtention des permis de construire pour les différents

travaux ». Il l'estime à un mois d'attente supplémentaire. Une justification qui n'a pas eu l'air de convaincre l'assemblée.

Crainte d'une surfréquentation

L'autre crainte majeure des habitants est liée au tourisme. « Les sites classés sont surfré-

quentés après avoir été classés », s'inquiète une habitante dans la salle. « Cet été c'était déjà très difficile ».

Christian Varlet, tente de rassurer les Cisiens : « Le classement ne va pas doubler la fréquentation du site. Sur les derniers sites classés dans la région, il n'y a pas eu de hausse significative de la fréquentation touristique ». Yann Dufour, directeur du service environnement du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, a indiqué que des aménagements pourront être envisagés pour en limiter les conséquences.

Ce classement pourrait faciliter l'obtention de subventions, mais « je ne peux pas vous garantir d'avoir 10 millions d'euros », insiste Christophe Vallet, président de l'ASA. « Mais je suis convaincu que ça aide ».

La balle est maintenant dans le camp des habitants du bois de Cise qui seront appelés à voter, ou non la poursuite de la procédure de classement, lors de l'assemblée générale de l'ASA en juin ou juillet.

Augustin Thibou